

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 2 décembre 2024

Délibération n° 2024.12.73

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCAATION : 25 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCAATION : 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Parcelles section D n°567 et 591p - Détermination du prix de vente des lots

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2021.12.1004 du 13 décembre 2021 au cours de laquelle le Conseil Municipal a déterminé le prix de vente des deux lots issus du découpage des parcelles cadastrées section D n°567 et 591p à hauteur de 105 000 €.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal fixe à nouveau le prix de vente des dits lots, aucune proposition d’achat n’ayant été faite.

Le Conseil municipal, oui l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré :

- Décide de fixer forfaitairement le prix de vente de chacun des lots à 85 714.20€ TTC net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente et à accomplir toutes les formalités que pourrait nécessiter la réalisation de cette opération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

